AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4836
FR0013181864-FS1255

5 novembre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2020, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 3 novembre 2020, par suite de la restitution d'actions KLEPIERRE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, à cette date, 14 942 803 actions KLEPIERRE[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société[3] ; et

- en hausse, le 4 novembre 2020, par suite de la réception d'actions KLEPIERRE à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 15 136 199 actions KLEPIERRE[4] représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 195 000 action détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Dont 388 396 action détenues à titre de collatéral.